



# PRÉFET DU VAR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 22 janvier 2024

Service Eau et Biodiversité  
**Dérogation espèces protégées**  
Courriel : [ddtm-dep@var.gouv.fr](mailto:ddtm-dep@var.gouv.fr)

### Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement  
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7  
de la charte de l'environnement.

Dossier présenté
<b>Objet</b> : demande de dérogation pour l'exposition de spécimens d'animaux morts d'espèces protégées définies à l'article L.411-2 du code de l'environnement
<b>Motif(s)</b> : pour procéder ou faire procéder au Muséum départemental du Var à Toulon à l'exposition, l'étude et la valorisation d'un crâne de loup gris commun - <i>Canis lupus</i> Linnaeus, 1758 - pour une période illimitée à compter de 2024.
<b>Demandeur</b> : muséum départemental du Var (MDV) de Toulon
<b>Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur</b> : 1 CERFA + annexe = dossier de demande

Contexte
<p>Le muséum mène une démarche scientifique et pédagogique en étudiant puis exposant des spécimens de la biodiversité régionale tout en constituant une collection naturaliste de référence. Ce crâne appartenant à l'office français de la biodiversité est transféré au muséum.</p> <p>Le loup est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>En conséquence, le demandeur doit être habilité pour l'exposition de ce spécimen d'espèce animale protégée.</p>
Objectif(s)
<ul style="list-style-type: none"><li>• connaissance de l'espèce</li><li>• exposition du spécimen à des fins pédagogiques</li><li>• conservation dans les réserves du muséum</li></ul>
Avis
<p>Le muséum départemental du Var bénéficie de l'appellation « Musée de France » témoignant de la reconnaissance accordée par le ministère de la Culture : « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public, organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public. ».</p>
Modalités de consultation
<p>Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'État : <a href="http://www.var.gouv.fr">www.var.gouv.fr</a></p> <p>Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• par voie électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:ddtm-dep@var.gouv.fr">ddtm-dep@var.gouv.fr</a></li><li>• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée</li></ul>

Dates de la consultation	
Début de la consultation : 25 janvier 2024	Fin de la consultation : 14 février 2024 inclus

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX  
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers  
Téléphone 04 94 46 83 83 --- Courriel : [ddtm-dep@var.gouv.fr](mailto:ddtm-dep@var.gouv.fr) --- [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)